Réunion de bureau – Relevé de décisions

Jeudi 15 janvier 2026, 14h30 – Mauves

Présents : Frédéric SAUSSET, Jean-Louis BONNET, Pascal BALAY, Pascal CLAUDEL, Delphine COMTE, Béatrice FOUR, Isabelle FREICHE, Jean-Louis WIART, Stéphanie NOUGUIER, Xavier ANGELI, Jean-Paul VALLES, Michel BRUNET. Laurent BARRUYER
Excusés : Yann EYSSAUTIER, Claude FOUREL, Michel GOUNON, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Sandrine PEREIRA.

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Affaires courantes –

Administration générale

Modification des statuts du Syndicat des eaux de l'Herbasse

Par délibération du 13 novembre 2025, le Comité syndical du Syndicat des Eaux de l'Herbasse a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur les articles V- Administration et VI – Election du bureau :
V – « *Le syndicat est administré par un comité syndical. Tous les membres du Syndicat sont représentés au sein du comité syndical selon les règles suivantes :*

*- Communes ayant conservé la compétence eau potable : **1 délégué titulaire** + 1 délégué suppléant élus par les conseils municipaux des communes adhérentes ;*

*- EPCI membre de plein droit en représentation substitution : **1 délégué titulaire** + 1 délégué suppléant pour chacune des communes représentées par l'EPCI. Les délégués sont élus par l'Assemblée délibérante de l'EPCI.*

VI – « ***Le bureau sera composé du Président et au maximum 4 Vice-Présidents. … »***

Pour mémoire, ARCHE Agglo est membre en représentation-substitution des communes d'ARTHEMONAY, BATHERNAY, CHARMES SUR L'HERBASSE, MARGES, MONTCHENU.

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Modification des statuts du Syndicat Cance Doux

Par délibération n° 2025-17 du 8 décembre 2025, le Comité syndical du Syndicat des eaux Cance-Doux a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur l'article 7.1. - **Composition du Comité syndical** :
« *…Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre…*»

Pour mémoire, lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, les sièges seront répartis ainsi pour ARCHE Agglo :

- Quatre délégués par établissement public de coopération intercommunale adhérent au syndicat ;
- Un délégué supplémentaire par tranche de cinq communes incluses dans le périmètre des établissements publics adhérent au syndicat

Pour mémoire, ARCHE Agglo est membre en représentation-substitution des communes d'ARLEBOSC, BOUCIEU-LE-ROI, BOZAS, CHEMINAS, COLOMBIER LE JEUNE, COLOMBIER LE VIEUX, ETABLES, LEMPS, ST BARTHELEMY LE PLAIN, ST FELICIEN, ST JEAN DE MUZOLS, ST VICTOR, SECHERAS, VAUDEVANT, VION. ARCHE Dispose donc de 4 + 3 = 7 délégués.

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Cance-Doux.

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Sollicitation de l'Etat pour la DETR – DSIL 2026

Au titre de l'année 2026, le conseil d'agglomération est amené à se positionner sur 4 dossiers de subventions auprès de l'Etat dans le cadre des dispositifs de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux), à savoir :

	montant estimatif HT	montant subvention DETR/DSIL sollicitée	Taux %
DECHETS			
Restructuration de la déchèterie de Colombier-le-Vieux	632 565,00 €	253 026 €	40%
ASSAINISSEMENT- EAU POTABLE			
Gestion des eaux de ruissellement quartier des Odouards à Mercurol-Veaunes	870 000,00 €	261 000,00 €	30%
Création d'une station d'épuration pour le hameau de Chardon à Colombier le Vieux	355 272,00 €	106 581,00 €	30%
MOBILITES			
Reconstruction passerelle St Sorny	171 047,00 €	34 209,00 €	20%
TOTAL	**2 028 884,00 €**	**654 816,00 €**	

Il est proposé de délibérer lors du prochain Conseil d'Agglomération :

- **D'APPROUVER** les demandes de subvention auprès de l'Etat sur les dossiers ci-dessus désignés ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Atout Ruralité Département de l'Ardèche – Adaptation de l'annexe financière

Pour mémoire :

- ✓ délibération n° 2023-263 du 03 mai 2023 approuvant le conventionnement avec le Département de l'Ardèche, dans le cadre d'ATOUT Ruralité,
- ✓ délibération n°2025-413 du 2 juillet 2025 approuvant les montants annexés à la convention

Dans le cadre des politiques de soutien en faveur des EPCI, le département de l'Ardèche a mis en place un contrat « Atout Ruralité ». Ce dispositif permet à ARCHE Agglo de bénéficier de 426 386 € de subvention départementale, pour des opérations dont la nature est précisée dans ladite convention.

Au vu de l'enveloppe allouée, il est proposé d'affecter cette subvention au projet de réhabilitation de la friche ITDT et au projet de médiathèque de Tournon sur Rhône.

Après échange avec les services du Département, il convient d'adapter les montants en annexes pour préciser les dépenses de travaux comme suit :

Intitulé du projet	**Descriptif succinct de l'opération**	**Calendrier de réalisation**	**Coût total HT (travaux)**	**Intervention départementale**		**Autres financements sollicités**
				Taux	Montant de la subvention sollicitée	
Construction d'une médiathèque / Tournon sur Rhône	Coût opération = 6,4 Md'€	2025-2028	4 760 425 €	4,2%	200 000 €	Etat – Région
Requalification de la friche ITDT Tournon sur Rhône	Equipement public relevant d'ARCHE Agglo	2025-2030	1 147 000 €	20,6%	236 286 €	

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Eau assainissement

Marché de travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable – Avenue Jules Nadi secteur aval – Ville de Tain l'Hermitage

La Commune de Tain l'Hermitage a souhaité engager un marché de travaux de voirie et d'aménagement de rues du centre-ville, portant sur l'Avenue Jules Nadi, la rue Commandant Noir, la route de Larnage, la rue Louis Pinard.

ARCHE Agglo Unité Eau et Assainissement doit poursuivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'assainissement de Tain l'Hermitage établi dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2020 (SAFEGE). Dans ce secteur, une anomalie a été relevée concernant la collecte d'assainissement en temps de pluie. ARCHE Agglo a engagé une étude de faisabilité en 2023 sur le secteur, qui a conclu en la nécessité de réaliser des travaux de mise en séparatif, de renouvellement de réseau d'assainissement, ainsi qu'une gestion des eaux pluviales visant à limiter les débits déversés dans le réseau.
L'ensemble des travaux envisagés constitue un projet global d'aménagement (travaux d'aménagement de surfaces, renouvellement de réseaux EU, EP et AEP, mise en séparatif) et relève simultanément de la compétence des 2 maîtres d'ouvrage. Une coordination étroite est nécessaire, ARCHE Agglo doit réaliser les travaux sur réseaux enterrés avant que la Commune réalise les travaux d'aménagement de voirie en surface.

Une première tranche a été réalisée en 2025, concernant les rues Commandant Noir, Louis Pinard et la route de Larnage. Une seconde tranche pour finaliser cette opération d'ensemble concerne l'Avenue Jules Nadi sur la partie avale du secteur, du giratoire Pinard au carrefour avec la RN7.

Il est proposé la passation d'un marché de travaux pour la réalisation de ces travaux de réhabilitation des réseaux humides avenue Jules Nadi à Tain l'Hermitage.

Objet de la consultation : la présente consultation concerne la mise en conformité des réseaux humides de l'avenue Jules Nadi secteur aval **sur la commune de TAIN L'HERMITAGE pour le compte d'ARCHE AGGLO**, maître d'ouvrage.

Le programme de travaux comprend environ :

- ✓ Création de Réseau EP 335 ml de Ø 630 à Ø 315
- ✓ Renouvellement et mise en conformité des branchements AEP
- ✓ Renouvellement et mise en conformité des branchements EU
- ✓ Renouvellement et mise en conformité des branchements EP

Procédure : la consultation s'effectue en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Type de marché : le marché comprend une tranche unique.

Allotissement : le marché n'est pas alloti.

Estimation € HT : le coût des travaux a été estimé par le Cabinet BEAUR (qui intervient en qualité de maitre d'œuvre pour la ville et pour l'agglo) à **532 566,60 €HT** décomposé comme suit :

- ✓ Compétence assainissement (eaux usées) : 99 383,50 € HT
- ✓ Compétence GEPU (eaux pluviales) : 335 364,60 € HT
- ✓ Compétence AEP (eau potable) : 97 818,50 € HT

Variante : les variantes ne sont pas autorisées.

Durée / délais : il court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Pondération des Critères de jugement des offres : 40 points pour le prix / 60 points pour la valeur technique,

Calendrier prévisionnel

- ✓ Publication du marché : début février 2026
- ✓ Date limite de remise des offres : 6 mars 2026
- ✓ Notification du marché : avril/mai 2026
- ✓ Début des travaux : juin 2026

Soumis au vote du conseil d'agglo du 28 janvier 2026., il est proposé au Bureau puis au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **De valider le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,**
- ✓ **D'autoriser le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,**
- ✓ **D'autoriser le Président à signer le futur marché.**

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage Marché de travaux GEPU Rue des Condamines à Mauves

La Commune de Mauves a engagé des études pour l'aménagement urbain de différents secteurs en lien avec son plan climat, en vue de lutter contre les ilots de chaleur.
Le groupement Naldéo/Relations Urbaines a été retenu par la Commune, afin d'assurer la maitrise d'œuvre de ces travaux d'aménagement. Un avant-projet sommaire a été réalisé fin 2023 par le groupement de bureau d'études sur les secteurs à aménager, à savoir : parvis et cour de l'école, rue des Condamines, avenue Saint Joseph, Carrefour place du Marché, place du Marché est, place du marché ouest, place de la Mairie.

Parallèlement, ARCHE Agglo a conclu un marché de maitrise d'œuvre avec le Cabinet Naldéo afin d'assurer des travaux à réaliser sur les réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) en lien avec les projets d'aménagement de la Commune.

En 2025, la Commune a réalisé les travaux d'aménagement du parvis et de la cour de l'école. Sur ce secteur, ARCHE Agglo était concerné pour sa compétence eau potable et a réalisé des travaux sur ce réseau en maitrise d'ouvrage directe.

Pour l'année 2026, la Commune de Mauves a pour projet de réaliser les travaux d'aménagement de la rue des Condamines. Sur ce secteur, Arche AGGLO est concernée :

- ✓ Par la compétence eau potable : le réseau a été réhabilité en 2024 sous maitrise d'ouvrage directe d'Arche AGGLO ;
- ✓ Par la compétence assainissement : des travaux de chemisage estimés à 10 112,00 €HT sont nécessaires, Arche AGGLO prévoit de consulter directement les entreprises aptes à réaliser ce genre de prestations ;
- ✓ Par la compétence eaux pluviales : dans le cadre de ce projet porté par la Commune, ARCHE Agglo a validé le principe de conduire, de manière concomitante, la création de nouveaux réseaux d'eaux pluviales relevant de sa compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), et permettant d'améliorer la collecte des eaux pluviales des surfaces urbanisées dans le secteur du projet. Par ailleurs, Arche AGGLO doit réaliser des travaux de mise à la cote d'ouvrages existants. De son côté, la Commune doit réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales relevant de la compétence voirie.
  C'est pourquoi afin de rationaliser la réalisation de travaux et d'ouvrages de même nature, relevant de compétences communales et communautaires, il est envisagé de confier la réalisation de ces travaux à un maitre d'ouvrage unique, à savoir la Commune de Mauves.

Il est donc proposé, comme le permet d'article L2224-12 du Code de la Commande Publique, d'établir une convention avec la Commune de Mauves afin de confier à cette dernière la maitrise d'ouvrage de travaux relevant de compétences d'Arche AGGLO.

Objet de la convention :

La convention a pour objet de confier à la Commune de Mauves la maitrise d'ouvrage de travaux relevant de compétences d'Arche AGGLO, à savoir :

- ✓ Création de réseaux d'eaux pluviales pour un montant estimatif de 60 739 €HT : création de 190 ml de réseaux, 7 regards de visites.
  La Commune de Mauves, au titre de la compétence voirie, réalisera de son côté des noues d'infiltration, des tranchées filtrantes et des puits perdus. Une partie des surfaces (places de parking) sera traitée en couverture drainante (pavés filtrants). L'ensemble des eaux pluviales urbaines du secteur ne pouvant cependant être gérées uniquement par infiltration, un réseau d'eaux pluviales doit être réalisé sur la partie nord du projet, ce réseau sera raccordé sur une canalisation existante.
- ✓ Mise à la cote de regards et boites de branchements d'assainissement, ainsi que des bouches à clé du fait du changement de profil de voirie, pour un cout estimé de 9 295 € HT (compétences assainissement et eau potable d'Arche AGGLO)

L'ensemble du projet d'aménagement de la rue des Condamines porté par la Commune de Mauves se monte à 773 201 €HT (y compris travaux de compétence communautaire faisant l'objet de ce projet de convention).

Les missions confiées à la Commune de Mauves par Arche AGGLO dans le cadre de cette convention seraient les suivantes :

- ✓ Gestion de la procédure et passation des marchés
- ✓ Exécution des marchés et paiement des entreprises et fournisseurs
- ✓ Réception des travaux
- ✓ Gestion financière et comptable de l'opération
- ✓ Gestion administrative
- ✓ Actions en justice

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Convention avec la ville de Tournon pour le contrôle des hydrants

Depuis 2020, la compétence eau potable a été transférée à ARCHE Agglo. Néanmoins, le contrôle des hydrants est une obligation à la charge des communes, dans le cadre de la compétence DECI. En accord avec le Règlement Départemental de la DECI du SDIS 07, ces contrôles doivent être réalisés tous les 2 ans.
Une convention entre ARCHE Agglo et la commune de TOURNON a été signée en Décembre 2021 pour une durée de 4 ans.
Il est donc proposé aux communes en régie d'eau potable, une prestation de service visant à assurer le contrôle périodique des hydrants. Le tarif de cette prestation est fixé à 35 €HT/hydrant contrôlé.
Il sera proposé au Conseil d'Agglo l'adoption de cette convention.

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

Culture

Conventions EAC – Volet 2 saison 2025-2026

Les différents champs artistiques abordés et les structures bénéficiaires cette année :

- ✓ **Parcours culturels à l'école primaire :** 42 classes issues de 16 écoles (13 communes concernées), 8 parcours : cirque, théâtre, Musique classique et chant choral, art contemporain, cinéma, éducation aux médias et à l'information, arts de la rue, exploration graphique et littéraire.
- ✓ **Collèges et lycées du territoire :** mise en réseau, musique actuelle, théâtre ;

(A noter : **Prise en charge des transports** au besoin, pour garantir une équité entre structures scolaires)

- ✓ **Des projets pour tous les âges avec les services ARCHE Agglo pour nourrir la coopération entre acteurs :**
- ✓ **Parmi ces projets nous pouvons citer les projets suivants, qui feront l'objet de conventionnements ultérieurs**

Les principales structures porteuses : Cordes en Ballade/Quatuor Debussy (Association Les Eclisses), Comédie de Valence, SMAC 07, Agence pour le développement des métiers d'art en Ardèche, Mengzhi Zheng, MJC-Centre Social du Pays de l'Herbasse, Ecran Village, Déclic Radio (Secteur du Centre Socioculturel de Tournon), Théâtre de Privas, La Cascade, Quelques p'Arts, Cie Les Enfants sérieux, Cinéma-Théâtre Jacques Bodoin, Château-Musée de Tournon, Bibliothèques, Ecole de Musique Intercommunale, Compagnie du vent dans le collines.

Les modalités de partenariat et de financement

Il est proposé de signer des conventions pour la saison 2025 – 2026 avec les différents acteurs culturels.
Ces conventions d'une durée d'une année ne sont pas renouvelables. Elles sont valables uniquement au titre de la saison 2025-2026. La subvention attribuée à chaque association sera versée en deux fois :

- ✓ Un acompte de 60 % à la signature ;
- ✓ Le solde, soit 40% sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Au titre de la saison 2025-2026, le conventionnement avec les structures partenaires sera effectué en 2 temps :

- Un premier volet pour la première partie de saison, pour ce qui concerne les projets démarrant en 2025 ;
- Un second volet pour la deuxième partie de saison, pour ce qui concerne les projets démarrant en 2026.

2ème volet de financement des acteurs, saison 2025-2026 :

Pour ce 2er volet de saison le budget s'élève à 72 350 €. Il se répartit comme suit :

Avec la MJC du Pays de l'Herbasse – un avenant pour un montant de 15 300€
Dans le cadre des parcours CTEAC, ARCHE Agglo verse une subvention de 15300 € maximum pour l'année 2025-2026 pour :

- ✓ Le projet cinémarmaille, pour 6 classes du territoire, à hauteur de 8 920 €
- ✓ Le projet théâtre « les Monstrueuses rencontres », pour 7 classes du territoire, à hauteur de 6380 €.

Avec La Comédie de Valence– pour un montant de 5 250€
Ce projet comportera :

- ✓ La diffusion d'un spectacle à la salle des fêtes de Plats ;
- ✓ La diffusion d'un spectacle à l'Espace des Collines ;
- ✓ La diffusion d'un spectacle au Lycée Marius Bouvier ;
- ✓ La diffusion d'un spectacle et la réalisation d'atelier à l'Ecole Intercommunale de musique et de danse ;
- ✓ Des ateliers, en lien avec le parcours « Récit de soi, autofiction », réunissant des publics adolescents et adultes (Lycée Marius Bouvier (financement Région), mission locale, structures d'éducation populaire, médiathèque, etc.).

Avec Le Groupement d'Art Contemporain d'Annonay– pour un montant de 4 500€
Le Groupement d'Art contemporain interviendra plus auprès de :

- 2 classes de maternelle et 1 classe de primaire de l'Ecole publique de Mercurol-Veaunes,
- 1 classe de maternelle et 1 classe de primaire de l'Ecole publique Michèle Bernard de St Félicien.

Ce projet a donné lieu en octobre à la visite de l'exposition de Jeanne Goutelle au Château Musée de Tournon-sur-Rhône. En dialogue avec cette exposition, il s'agit de faire intervenir des artistes plasticiens dans les écoles ayant une pratique autre autour du fil et du textile. Les artistes retenues sont Gisele Jacquemet et Awena Cozannet.
Gisèle Jacquemet interviendra à l'école de Saint Félicien avec deux classes et Awena Cozannet avec trois classes de l'école de MERCUROL-VEAUNES.
Les deux écoles ont chacune en parallèle un projet danse avec les intervenants en milieu scolaire en lien avec l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse. Les deux artistes prennent en compte ce rapport à l'espace et au corps dans leur projets artistique avec les enfants. Cela prendra la forme de réalisations qui pourront servir de décors ou être portés. Une grande priorité sera portée à la récupération de matières tissus et rubans auprès des familles afin de les intégrer au projet. Dans l'optique du troisième pilier de l'EAC, chaque école aura un abonnement à l'artothèque et pourra bénéficier d'estampes faisant lien avec le projet. (dont des œuvres de chacune des artistes).

Avec Quelques p'Arts, Scène nationale des arts de la rue– pour un montant de 9 500€
Pour un projet avec :

- ✓ 2 classes de l'Ecole de Colombier-le-jeune
- ✓ 3 classes de l'Ecole privée de St Félicien

L'Ecole de Colombier le Jeune avec la compagnie La Volubile autour du spectacle "Déboires"
- une représentation scolaire ouverte du spectacle professionnel "Déboires » en temps scolaire et en espace public.
- pratique artistique mime et bruitage pour les élèves - 10h par classe à 2 intervenants
- une restitution du travail des enfants devant les familles et les autres élèves de l'école.

Ecole privée de Saint Félicien avec la compagnie Prise de Pied autour du spectacle "Arlo et Argh"
- une représentation du spectacle professionnel "Arlo et Argh" en temps scolaire avec les élèves des 2 écoles de St Félicien
- un temps de formation au cirque pour les enseignants - 2h à 2 intervenants
- pratique artistique du cirque pour les élèves - 10h par classe à 2 intervenants
- une restitution du travail des enfants devant les familles et les autres élèves de l'école à la salle des fêtes de St Félicien

Avec le Train-Théâtre, Scène d'intérêt national art et création– pour un montant de 22 400€
ARCHE Agglo souhaite travailler en partenariat avec le Train-Théâtre, Scène Conventionnée d'Intérêt National – Art et création- Chanson francophone, afin :

D'expérimenter le déploiement d'un projet impliquant les habitants, et notamment les jeunes, de sa gouvernance à sa réalisation. Ce processus permettra de proposer une offre culturelle partant des envies des habitants et leur permettant d'en être acteur. Il s'agit ainsi d'expérimenter des actions concrètes en cohérence avec les axes du projet de territoire d'ARCHE Agglo : lien social, innovation comme source de progrès social et environnemental et l'implication des acteurs du territoire et plus généralement du citoyen.
Ce projet sera déployé à partir de 3 communes d'ARCHE Agglo : Bren, Chavanne et Larnage, et les restitutions seront ouvertes à toutes les communes de l'Agglo.Des réunions sont organisées avec l'aide des trois communes, avec les associations et habitants, afin de déterminer ensemble la thématique du projet, puis de choisir ensemble l'équipe artistique. Des temps des médiations seront ensuite organisés avec les artistes à destination des habitants.
Le projet aboutira à un ou des événement(s) culturel(s) ouvert à tous.
Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention Leader de 8000 €

De mener des projets avec des habitants d'ARCHE Agglo, en lien avec des structures partenaires (collèges, lycées, Ehpad, structures petite enfance), pour un budget maximum de 6000 €, avec la réalisation d'un spectacle et d'ateliers de médiation.

Avec la SMAC 07, Scène de musique actuelle en territoire– pour un montant de 6 000 €
Dans une volonté de travailler sur le lien avec la jeunesse sur le territoire d'Arche Agglo, la SMAC 07 proposera un concert lors de la journée de mise en valeur des actions EAC dans le réseau Vallée du Rhône Nord, composé du lycée Marius Bouvier, du lycée Gabriel Faure, du collège Marie Curie et des établissements du 1er degré qui en dépendent.
Ce concert sera proposé dans le cadre de la thématique de l'oralité, thématique retenu par le réseau pour l'année 2025-2026.
Ce concert sera accompagné d'ateliers réalisé par les artistes auprès des élèves d'établissements de ce réseau.

Avec l'association les Eclisses, qui gère les Cordes en Ballade – pour un montant de 9400 €
Pour un projet avec le Quatuor Debussy avec :

- ✓ 2 classes de l'Ecole public Jules Verne de Tain l'Hermitage. Ce projet a pour objectif de permettre aux élèves des classes de CP et CE1 de l'école Jules Verne de Tain l'Hermitage de découvrir le répertoire de la compositrice Isabelle Aboulker, à travers ses "Chansons sur des textes de grands auteurs". Intitulé "Grands auteurs – Petites voix", ce parcours invite les enfants à développer leurs connaissances musicales et littéraires, tout en expérimentant le chant collectif, accompagné par un Quatuor à Cordes en "Live".
- ✓ L'institut médical de la Teppe : une série d'ateliers autour de la voix et de la musique de chambre, spécialement conçus pour le public de la Teppe. En lien avec les activités musicales déjà existantes dans cet établissement, le projet s'articulera autour de chansons issues du patrimoine francophone, accompagnées par le Quatuor lors d'une restitution finale dans les locaux de la Teppe. La Teppe dans le cadre de ces 170 ans, et le projet « Faire Mémoire, se raconter pour se projeter », ouverte au public extérieur. Ce projet a fait l'objet d'une demande de 2500 € de la part de l'Institut la Teppe, auprès du dispositif Culture et Santé.

Avis favorable du bureau - Dossiers soumis au Conseil d'agglomération

LEADER

Avenant à la convention partenariale relative au programme 2023-2027

Le GAL Ardèche pour la programmation 2023-2027 réunit 17 EPCI ardéchois, soit 347 communes dont 21 sont drômoises du territoire ARCHE Agglo. Cela représente une superficie de 5 659 km2 et rassemble plus de 351 300 habitants.

Il est animé par un partenariat public/privé, avec un GAL (Groupe d'Action Locale) qui regroupent des élus et des acteurs de la société civile volontaires pour participer à l'animation du programme. Le Comité de Programmation est une émanation du GAL (45 titulaires dont 22 membres du collège public et 23 du collège privé et autant de membres suppléants) qui sélectionne et valide les projets.

Le programme a pour but de créer ou d'encourager des projets et des nouvelles initiatives autour d'une stratégie locale. Pour notre territoire, la stratégie vise à faire du lien, autant entre les territoires qu'entre les acteurs qui les font vivre et s'appuyer sur le potentiel des ressources et des compétences locales.

La stratégie se décline en 5 fiches actions dont les 3 principales sont les suivantes :

- ✓ FA 1 : Redynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes
- ✓ FA 2 : Renforcer l'image d'authenticité et d'excellence du territoire à travers un développement touristique durable
- ✓ FA 3 : S'appuyer sur les potentiels locaux et renforcer les coopérations entre les acteurs socio-économiques du territoire.

Le 21 décembre 2023, la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion Régionale (AGR) du FEADER 2023-2027 et le Groupe d'Action Locale (GAL), et le GAL Auvergne-Rhône-Alpes Ardèche a été signée afin d'acter la stratégie locale, l'organisation et les obligations des parties prenantes.

Un avenant à cette convention doit être établi afin de modifier :

- ✓ Le contenu minimum du règlement intérieur notamment les modalités de consultation écrite
- ✓ Le circuit de gestion avec un ajustement de la répartition entre l'AGR (Région) et le GAL

À la suite d'un audit de la Commission européenne portant sur le programme LEADER 2014-2022, des observations ont été formulées concernant le respect du cadre réglementaire des modalités de sélection, notamment en matière de conflits d'intérêts et de vérification des quorums. Ces constats exposent le programme LEADER à un risque de refus d'apurement, entraînant une pénalité financière.
Afin de se conformer à ces remarques, il est nécessaire de vérifier le respect du double quorum lors des consultations écrites, en s'assurant de la réception d'un courriel de l'ensemble des membres. Le principe selon lequel « l'absence de réponse vaut acceptation » ne peut en effet être retenu pour valider les décisions du comité de programmation, dans la mesure où il ne permet pas de garantir le respect du quorum.

La vérification du double quorum prend déjà en compte les situations de conflits

La répartition entre AGR et le GAL est modifiée de la façon suivante :

ETAPES	**CIRCUIT DE GESTION ACTUEL**	**CIRCUIT DE GESTION MODIFIE**
Signature des courriers de refus : - Informations des demandeurs inéligibles / **non recevable** - Information des demandeurs non sélectionnés	AGR GAL	**GAL** GAL

Réponse aux recours administratifs (gracieux)	AGR	**Signataire de la décision faisant l'objet du recours**
Réponse aux recours hiérarchiques		**AGR**
Réponse aux recours administratifs (gracieux)	AGR	AGR

Dans l'attente de la réception du projet d'avenant définitif, il est proposé au bureau de valider les principes de celui-ci pour permettre au président de prendre la décision nécessaire.

Avis favorable du bureau - Dossiers non soumis au Conseil d'agglomération

Dossiers à enjeux – Politique communautaire

Rivières / GEMAPI – Rapporteur Jean-Paul VALLES

Contrat eau et climat – Lettre d'intention

La communauté d'Agglomération Arche Agglo et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD) souhaitent s'associer pour répondre aux enjeux de l'eau et du changement climatique sur leurs territoires.
L'AERMC est intervenue devant des élus d'AA et du SMBVD lors d'une « réunion d'impulsion » en présence de Mme la sous-préfète de Tournon le 27 novembre dernier.
L'agence de l'eau souhaite s'engager prioritairement dans des contrats Eau et Climat, dans le but d'accélérer l'atteinte du bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique. A ce titre, les contrats Eau et Climat permettent de bénéficier d'aides spécifiques.

Les contrats Eau et Climat proposent un plan d'actions sur un, deux ou trois des volets thématiques suivants :

- ✓ Milieux aquatiques et humides, biodiversité ;
- ✓ Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages ;
- ✓ Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances).

Ils identifient, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'agence, des actions permettant de répondre :

- ✓ aux mesures prioritaires identifiées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et son Programme De Mesure (PDM),
- ✓ aux enjeux d'adaptation au changement climatique identifié par le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), en contribuant notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée à relever les défis du plan.

Le contrat Eau et Climat AA SMBVD pourra porter sur les 3 volets thématiques identifiés.

Gouvernance
La structure porteuse du contrat doit s'appuyer sur une instance de gouvernance réunissant les différentes parties prenantes du contrat pour élaborer, suivre et évaluer le contrat. L'instance de gouvernance a vocation à se réunir régulièrement (au moins une fois par an). Elle permet aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.
Il est proposé qu'Arche Agglo soit la structure porteuse du Contrat Eau & Climat. Chaque territoire (AA et SMBVD) disposerait de sa propre instance de gouvernance et de concertation multi partenariale afin qu'un interlocuteur unique et territorial soit identifié par les partenaires techniques, institutionnels et financiers.

Elaboration, suivi et évaluation
Le contrat doit préciser les conditions d'élaboration, de suivi et d'évaluation de ses actions et notamment les indicateurs de suivi techniques et financiers à mettre en place. A la fin du contrat, un bilan technique et financier des actions, ainsi qu'une évaluation globale qualitative du contrat, sont à produire et à partager avec l'instance de gouvernance en place. Ils sont utilisés comme base d'élaboration à un éventuel nouveau contrat
L'animation globale du contrat (émergence, pilotage, suivi) peut être aidée à hauteur de 70% dans le cadre de ce contrat. Il est proposé qu'Arche Agglo engage un recrutement sur un poste de chargé de projet pour 3 ans **(position à arbitrer pour 2026, non prévu au budget en l'état actuel)**. La charge financière résiduelle sera répartie entre les deux structures, Arche Agglo et le SMBVD, selon une clé de répartition à définir.
Fort d'une expérience solide sur le portage de contrat de rivières et contrat de territoire, Arche Agglo pourrait être en mesure de proposer un programme d'actions opérationnel pour 3 ans dès le printemps 2027 selon le résultat du recrutement à engager.

Calendrier
Janvier 2026 : sollicitation de l'avis du Bureau AA et du Bureau SMBVD
Février 2026 : envoi d'une lettre d'intention commune AA / SMBVD à l'AERMC
Février 2026 : engagement du recrutement d'un agent en Contrat de projet
Avril – décembre 2026 : constitution des cellules de concertation multi acteurs et émergence d'une politique de l'eau sur la base des 3 volets thématiques :

> Milieux aquatiques et humides, biodiversité ;
> Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages ;
> Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances).

Printemps 2027 : Validation du programme d'action pour 3 ans
Eté 2027 : signature et engagement du Contrat Eau et Climat

Premières pistes d'actions
Après une rapide analyse des dossiers en cours au sein d'Arche Agglo, les actions en lien avec l'eau et l'assainissement (dont la STEP de Tain et l'unité de méthanisation sous réserve), la GEMAPI, l'Environnement et l'agriculture (hydrologie régénérative) seraient éligibles à ce type de contrat. Une analyse détaillée est toutefois nécessaire afin d'identifier comment ces actions répondent au Programme de Mesure (PDM) et au Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) de l'AERMC et quels taux d'aide seraient envisageables.

AUTORISER le Président à signer la lettre d'intention pour engager ARCHE Agglo dans un Contrat Eau et climat

Avis favorable du bureau – non soumis au Conseil d'agglomération

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI II / PAPI II : programme d'actions cadrage financier et calendrier

Le premier PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) s'est terminé en septembre 2025. De nombreux secteurs et biens restent encore inondables (Tain, Erôme, Serves…) qui nécessitent de poursuivre les actions engagées dans le cadre d'un nouveau PAPI.
Le travail effectué en 2025 avec les communes et les partenaires a permis d'aboutir à un programme d'actions conséquent qu'il convient de déposer auprès des services de l'Etat pour sa labellisation et ainsi entériner les subventions possibles via les fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dits fonds Barnier.
Cette labellisation prend en général 18 à 24 mois, comprenant une consultation électronique du public et une instance régionale de délibération pour la labellisation.

Ainsi, pour faire la liaison entre les 2 PAPI, un programme d'actions, dit programme d'études préalables (PEP), a été construit en parallèle de celui du PAPI. Si des travaux ne sont pas finançables dans un PEP, il permet de poursuivre et financer les études nécessaires à la conception des travaux prévus dans le 2e PAPI. L'instruction du PEP est d'environ 4 mois.

Pour élaborer le dossier de labellisation du PAPI 2, nous avons fait appel à un AMO (assistant à maitrise d'ouvrage) : groupement ELYPSE (spécialisé dans l'appui aux politiques stratégiques de l'eau) – SETEC (bureau d'études hydraulique) – IDDEST (spécialisé en concertation).

La démarche d'élaboration a comporté 2 temps forts en lien avec les acteurs du territoire (communes, autres services de l'Agglo, chambres consulaires, associations, services de l'Etat, SCOT, CNR, Départements …) :

- **Le diagnostic** qui a évalué la vulnérabilité du territoire,
- **La stratégie et le plan d'actions**.

Une concertation avec le public a été mené sur 2 mois à l'automne 2025.
Une évaluation environnementale est actuellement réalisée et sera jointe au dossier de labellisation du PAPI.
Le PEP et le PAPI comportent des actions portées par des communes mais également par le syndicat mixte du bassin versant du Doux (SMBVD).

Pour le PEP, le montant sur 2 ans est de l'ordre de 2.2 M€ répartis comme suit :

SYNTHESE								
AXE	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P181	% Part.	Agence de l'eau	% Part.
Axe 0	300 000.00 €		170 000.00 €	56.67%	130 000.00 €	43.33%	0.00 €	0.00%
Axe 1	310 000.00 €		111 000.00 €	35.81%	186 500.00 €	60.16%	0.00 €	0.00%
Axe 2	30 000.00 €		15 000.00 €	50.00%	15 000.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%
Axe 3	40 000.00 €		40 000.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 4	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 5	770 000.00 €		357 000.00 €	46.36%	413 000.00 €	53.64%	0.00 €	0.00%
Axe 6	431 000.00 €		191 500.00 €	44.43%	215 500.00 €	50.00%	24 000.00 €	5.57%
Axe 7	280 000.00 €		170 000.00 €	60.71%	110 000.00 €	39.29%	0.00 €	0.00%
TOTAL	**2 161 000.00 €**		**1 054 500.00 €**	**48.80%**	**1 070 000.00 €**	**49.51%**	**24 000.00 €**	**1.11%**

Pour le PAPI, le montant sur 6 ans s'élève à près de 26 M€, réparti comme suit avec un financement attendu de l'ordre de 45% :

# Axe	Nature des actions	Montant global (€)	Nb actions
0	Axe 0 (animation)	937 600	3
1	Axe 1 (Amélioration de la connaissance)	1 136 000	15
2	Axe 2 (Surveillance et prévision des crues)	190 000	3
3	Axe 3 (Alerte et gestion de crise)	135 000	5
4	Axe 4 (Prise en compte dans l'urbanisme)	32 500	3
5	Axe 5 (Réduction de la vulnérabilité)	2 125 000	5
6	Axe 6 (Ralentissement des écoulements)	16 141 000	16
7	Axe 7 (Gestion des ouvrages de protection)	5 190 000	8
	TOTAL	**25 887 100**	**58**

La commission « rivières » du 11 décembre 2025 a émis un avis favorable à la réalisation de ces 2 programmes, PEP et PAPI.
Il est proposé au Bureau, puis au conseil, de se prononcer sur la réalisation de ces 2 programmes.
Il est précisé que tout engagement d'action sera au préalable validé en Conseil d'agglomération et sera réalisé dans le cadre du budget prévu à cet effet.

Proposition pour délibération :

- ✓ **VALIDE le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI pour un montant de l'ordre de 2.2 M€ sur la période 2026 - 2027**
- ✓ **VALIDE le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour un montant de l'ordre de 26 M€ pour 6 ans à compter de 2027 (2027 – 2032)**
- ✓ **Autorise M. le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (FPRNM) selon le règlement financier en vigueur pour le PEP et le PAPI**
- ✓ **Autorise M. le Président à signer une lettre d'intention à destination de la DREAL pour engager la démarche du PEP**
- ✓ **AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.**

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Tourisme – Rapporteur Claude FOUREL

Appel à Manifestation d'Intérêt Sport Nature 2026

Rappel

Les **sports et activités de nature se développent sur le territoire Ardèche Hermitage** en compétition ou pour le loisir. Les diverses pratiques tendent à s'organiser et se développer quantitativement, ARCHE Agglomération s'en est saisie et les a intégrées à sa stratégie de développement touristique.

Stratégie touristique et des sports nature :

- ✓ **Promouvoir le territoire d'Arche Agglo**, labélisé « Territoire régional d'excellence pleine nature »
- ✓ **Renforcer la politique** Arche Agglo **sports et loisirs de nature**
- ✓ Intégrer les politiques de **préservation environnementales aux manifestions sportives et de loisirs nature** pour tendre vers des éco-évènements,
- ✓ **Favoriser le lien entre le territoire, habitants, visiteurs et pratiques** sports et loisirs de nature,
- ✓ Mettre en valeur **le réseau de randonnée et d'itinérance du territoire** ainsi que les espaces de pratiques tels que le Domaine de Champos.

Le volet sports nature de l'action d'Arche Agglo **s'articule avec les fondements de sa politique sportive, à savoir de développer les synergies sportives avec les autres dynamiques locales** en renforçant les atouts sportifs de la destination touristique via :

- ✓ L'activation des opportunités liées à la dynamique « pôle d'excellence pleine nature »,
- ✓ La structuration du réseau de sentiers et chemins de randonnée dont l'agglomération est gestionnaire,
- ✓ Le soutien aux manifestations sportives faisant rayonner le territoire à des échelles départementales, régionales, nationales, voire internationales.

Charte de l'évènement éco-responsable

Une charte de l'événement éco-responsable a été élaborée afin de constituer un document de référence à destination des organisateurs et de l'Agglomération, affirmant sa volonté d'accompagner les événements vers des pratiques en phase avec le développement durable. Celle-ci engage également les organisateurs dans une démarche d'amélioration continue et offrira à l'Agglomération des axes d'appui pour l'attribution des prochaines subventions.

Cette charte s'articule autour de 5 domaines d'actions garantissant la cohérence globale de l'engagement d'Arche Agglo au regard de l'ensemble de ses compétences :

1. **Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles :**
2. **Consommation et production responsables :**
3. **Sensibilisation et éco communication :**

4. **Transport et mobilité durable :**
5. **Responsabilité sociale du sport et solidarité :**

En 2025, le soutien a porté sur :

- ✓ **9 manifestations sports nature soutenues** – 4 en Ardèche et 5 en Drôme
- ✓ Un montant total de **subvention de 13 300€** (13 600€ en 2024), VS un budget global des évènements de 140 000€
- ✓ **Trois pratiques** : Trail, cyclotourisme et triathlon,
- ✓ Environ **5 000 pratiquants cumulés** sur toutes les épreuves
- ✓ Mise en avant du domaine du lac de Champos qui a accueilli 2 manifestations.

Les dossiers de manifestations reçus pour 2026 :

Cette année, trois nouvelles demandes de subvention viennent s'ajouter pour un total de 12 demandes :

Les nouvelles demandes :

- ✓ *Le Cyclocross de Tournon-sur-Rhône* qui n'avait pas fait de demande de subvention en 2025, mais avait été subventionné par l'Agglomération en 2024. L'évènement aura lieu le 31 janvier 2026.
- ✓ *L'Aquathlon de l'Hermitage Tournonais Triathlon* pour une première édition, avec une partie natation dans l'espace aquatique Linaë de Tain l'Hermitage, et une partie course à pied sur la ViaRhôna. L'évènement aura lieu le 21 mars 2026.
- ✓ *L'Ardèche Gravel* repris par l'association Ardéchoise Cyclo Promotion et demande donc une subvention auprès de l'Agglomération. L'évènement aura lieu les 18 et 19 avril 2026.

Les demandes 2026 d'événements déjà soutenus en 2025 :

- ✓ Trail de St Jean de Muzols, les 21 et 22 mars 2026
- ✓ Trail du Sou de Tournon-Sur-Rhône, le 9 mai 2026
- ✓ Le Duo de l'Hermitage, les 23 et 24 mai 2026
- ✓ La Rando Cyclo des Gorges du Doux, les 30 et 31 mai 2026
- ✓ Le Champos Festilac Trail le 6 juin 2026
- ✓ La Cabosse (cyclo) le 4 juillet 2026
- ✓ Le Triathlon de Champos le 20 septembre 2026
- ✓ Le Trail de Bather'night le 28 novembre 2026
- ✓ Le X-Kern trail le 6 décembre 2026

Propositions du comité d'avis du 9/12/2025 sur les subventions aux évènements sports nature 2026

Pour rappel en 2024 le comité d'avis s'est prononcé :

- ⇨ Un montant plafond de subvention sur la base de 20% du budget de l'évènement,
- ⇨ D'un montant minimum de 500€ pour un événement
- ⇨ De faire preuve d'équité entre les organisations et d'identifier un taux moyen d'intervention rapporté au budget de chaque manifestation
- ⇨ Que certains évènements, au regard de leur positionnement et de l'alignement avec la stratégie de l'agglomération, puissent faire l'objet de bonus financier.

Eléments proposés et arbitrés en Comité d'avis le 9 décembre 2025 :

EVENEMENTS	ASSOCIATIONS	**SOMME ALLOUÉE EN 2024**	**SOMME ALLOUÉE EN 2025**	**MONTANT DEMANDÉ EN 2026**	**Proposition comité d'avis 2026**
DUO DE L'HERMITAGE	Duo de l'Hermitage	5 000 €	5 000 €	**5 000 €**	**4 500 €**
BATHERNIGHT	Association drômoise sport et détente	500 €	500 €	**1 000 €**	**500 €**
X-KERN	Doux sentiers de la Da'Run	1 000 €	1 000 €	**1 200€**	**1 000 €**
RANDO DES GORGES DU DOUX	FRIOL	500 €	500 €	**500 €**	**500 €**
CHAMPOS FESTILAC TRAIL	THSN	2 500 €	1 800 €	**2 200 €**	**2 000 €**
TRAIL DU SOU DE TOURNON	Sou des écoles Tournon-Sur-Rhône	1 600€	1 500 €	**1 500€**	**1 500 €**
TRIATHLON DE CHAMPOS	Hermitage tournonais triathlon	1 500 €	1 500€	**2 000€**	**1 500 €**
AQUATHLON HERMITAGE TOURNONAIS	Hermitage tournonais triathlon	Pas de demande en 2024	Pas de demande en 2025	**500 €**	**500 €**
LA CABOSSE	VELO CLUB VAL RHONA	Pas de demande en 2024	500 €	**500 €**	**500 €**
CYCLOCROSS DE TOURNON SUR RHONE	UCTT	500€	Pas de demande en 2025	**700 €**	**500 €**
ARDECHE GRAVEL	ARDECHOISE CYCLO PROMOTION	Pas de demande en 2024	Pas de demande en 2025	**3 000 €**	**2 500 €**
TRAIL ST JEAN DE MUZOLS	AMICALE LAIQUE DE ST JEAN DE MUZOLS	Pas de demande en 2024	1 000€	**3 000 €**	**1 000 €**
		13 600 €	**13 300 €**	**21 100 €**	**16 500 €**

Le comité d'avis s'accorde sur la nécessité de demander à tous des efforts afin de contenir le budget.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Politique sportive – Rapporteur Laurent BARRUYER

Evènements vélo 2026 et partenariat pérenne pour le territoire

La stratégie d'ARCHE Agglo en matière de tourisme met l'accent sur le développement des activités sports nature en particulier l'offre vélo sous toutes ses formes. En effet, l'objectif est d'aller vers un territoire reconnu de pratiques et d'excellence du vélo sport et loisirs. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, plusieurs axes de travail sont engagés :

- ✓ Conforter, via le label de la fédération française de cyclisme, les pratiques historiques : VTT, cyclo sport, itinérance à vélo (Viarhona),
- ✓ Déployer une offre de nouvelles pratiques : le gravel mais aussi les parcours à vélo à assistance électrique,
- ✓ S'appuyer sur les évènements vitrines de la diversité de l'offre vélo sur le territoire et support à la promotion de la destination avec d'une part associer la manifestation à la destination (notamment pour l'Ardéchoise) et d'autre part profiter de la médiatisation, en particulier retransmission et diffusion sur les chaînes télévisées, de l'évènement pour valoriser et faire (re)connaitre la destination « Ardèche Hermitage ».

Arche Agglo et les évènements vélo : des soutiens engagés à plusieurs niveaux

L'agglomération a affirmé son soutien via :

- ✓ Une convention avec l'association Ardéchoise Cyclo Promotion jusqu'au 31/12/2028 pour 22 K€/an,
- ✓ Une convention avec Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois pour l'organisation du TCFIA jusqu'au 31/12/2027, entre 10 et 20K euros/an (fin TCFIA en 2025),
- ✓ Le soutien à Tournon sur Rhône au profit de l'accueil du Tour de France Féminin en 2026,
- ✓ Accompagnement à l'organisation de l'Ardèche Gravel en 2023 et 2024,
- ✓ Le soutien aux manifestations locales via la politique sports nature : rando cyclo du Doux ou la Cabosse…

Les événements sportifs, ou la nouvelle mise en tourisme des territoires ?

La politique de soutien aux évènements sportifs relève d'une stratégie de « marketing territorial » qui permet de porter l'image et les valeurs du territoire. Les évènements « contribuent à la dynamique économique locale, au renforcement de l'identité territoriale en lui redonnant du sens, ainsi qu'au développement touristique. » (*Olivier Bessy / professeur l'Université de Pau).*

Les impacts et bénéfices des évènements cyclistes :

Les manifestations sportives auront plusieurs effets, parfois cumulatifs, selon leur organisation, leurs cibles de pratiquants ou de publics :

- ✓ **Effets populaires**, ils permettent de fédérer autour de la manifestation, de créer du lien social, de valoriser et mobiliser les clubs de pratiquants et de valoriser la pratique du vélo tant à des fins de loisirs, ou de mobilité du quotidien,
- ✓ **Effets économiques**, le territoire et ses acteurs profitent des retombées économiques locales directes de l'évènement avec la présence des participants (organisateurs) et/ou des spectateurs/accompagnants. Une étude réalisée sur le territoire Finistérien de Brest indique 3 millions de retombées économiques des dépenses des organisateurs plus 2,75 millions d'euros liés à l'activité touristique (environ 50 000 spectateurs) ce pour l'accueil d'une étape du Tour de France masculin. La filière de l'organisation d'évènement sportif est également à prendre en considération en tant qu'acteur économique du territoire tel que l'Ardéchoise basée à St Félicien.
- ✓ **Effets touristiques directs** : la manifestation est déclencheur de séjours pour les participants ou excursionnistes, pour les spectateurs de proximité soit à l'amont avec la découverte du parcours, ou durant l'évènement, et à la suite de ce dernier afin de parcourir les secteurs à notoriété,
- ✓ **Effet touristiques indirects** : l'organisation d'évènement vient développer la fréquentation et la pratique sur le territoire, ce qu'ont démontré différentes études sur les secteurs emblématiques empruntés par le Tour de France ou, plus proche de nous avec les effets des Championnats d'Europe de Cyclisme 2025 sur les secteurs de la CC de Rhône Crussol,
- ✓ **Effets médiatiques**, les grands évènements qu'ils soient en direction du grand public ou de participants professionnels vont permettre d'apporter une forte visibilité au territoire d'accueil ; les retombées médiatiques évolueront en fonction du type de manifestation, de son rayonnement et de sa capacité à se mettre en scène (assurer la retransmission d'image TV ou web) mais pour les grands évènements tels que le

Tour de France, elles seront multicanales (presse écrite, radio, télévision, digital…) tant au niveau national qu'international assurant des volumes conséquent de millions de téléspectateurs. Cette visibilité ouvre des perspectives de renouvellement de séjours touristiques ou même de premier séjour dans les années à venir et peut avoir un impact sur l'attractivité résidentielle du territoire,

- ✓ **Impacts environnementaux** : les impacts mesurés et constatés d'un point de vue environnemental mettent en perspective que l'écrasante majorité des émissions de CO2 est due soit aux participants, dans le cas de manifestation grand public, ou du public/spectateur pour les évènements professionnels comme le Tour de France ; en effet les études démontrent que plus de 90 % de ces mobilités sont réalisées en voiture ou assimilés.

Les évènements vélo : typologie et complémentarité.

L'articulation et la complémentarité des évènements peut permettre de composer une « politique' évènementielle » en accompagnement et en levier à la stratégie touristique et sports nature de l'agglomération.
Le territoire de l'agglomération bénéficie de l'organisation de manifestations cyclistes qui viennent mettre en valeur et dynamiser le territoire pour être des vitrines des pratiques sur le territoire. Ces manifestations ont des objectifs, des vocations et des rayonnements différents ; dont il est possible de dégager une intervention de l'agglomération selon quatre niveaux :

- ✓ Le socle et terreau de l'action évènementielle sports nature de l'agglomération : **les « évènements locaux »** (AMI annuel évènements sports nature) qui font vivre et animent localement les sports nature au profit des pratiquants (locaux ou de proximité) avec la mobilisation des habitats, du tissu associatif et des clubs locaux. Des manifestations avec un rayonnement principalement départemental et régional, avec un nombre de participants inférieurs à 1000,
- ✓ **Les évènements « grand public récurrents »** à forts rayonnements : ils constituent la grande vitrine des pratiques sur le territoire, ils permettent à tous de participer et de se projeter, ils mobilisent un volume de participants supérieurs à 1000, ils sont fédérateurs pour les organisations, et tendent vers un rayonnement national voire international, ex : Ardéchoise, Duo de l'Hermitage, Triathlon de Champos, et demain l'Ardèche Gravel,
- ✓ Les **« évènements professionnels récurrents »** (annuel) : ils constituent une pierre angulaire du fort rayonnement et de l'image du territoire, ils bénéficient de la production d'image et d'une diffusion à minima à l'échelle nationale afin d'avoir le soutien médiatique, ils sont la caution, leur récurrence est l'élément de réassurance qu'Ardèche Hermitage est une terre de sports nature et de vélo, c'est le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche et demain le projet des « boucles féminines Drôme Ardèche »,
- ✓ Les **« grands évènements professionnels internationaux »** : ils intègrent la stratégie comme élément accélérateur de notoriété tant pour le territoire que pour les évènements pré-cités, ils sont un temps de liesse populaire, ils sont les fédérateurs locaux et accompagnent la dynamique territoriale (effet vitrine de la pratique, impact sur les clubs locaux) portée par les évènements "récurrents" ex : accueil Tour de France féminin, ou autres manifestations avec le même niveau de diffusion.

L'opportunité pour le territoire de l'agglomération d'accueillir, de valoriser et de faire sien des évènements vélo aussi diverses (du grand public aux professionnels) avec ce rayonnement est à la fois unique et porteuse de sens au regard de sa stratégie. On retiendra que chaque manifestation est génératrice de retombées économiques directes et indirectes qui vont varier selon son rayonnement et les volumes de participants ou spectateurs.

L'enjeu est bien d'inscrire les « évènements vélo » dans la stratégie territoriale afin qu'ils en soient autant une vitrine, que des éléments fédérateurs entre le territoire, ses collectivités et ses acteurs économiques.

Les évènements vélo 2026 : continuité et grandes nouveautés !

L'Ardéchoise 2026 :

On ne présente plus « l'Ardéchoise », l'objectif est de renforcer l'ancrage territorial via le lien entre la manifestation et son territoire d'accueil (Arche Agglo) dont St Félicien est le point de convergence. Une opportunité de profiter de la dynamique de l'évènement pour faire connaître le territoire et donner envie d'y rester ou de revenir.
Plusieurs opérations prévues : présence sur salons, message aux participants via différents supports, banderolage sur le site de St Félicien.

Une demande auprès de l'organisation pour que le logo de l'agglomération figure sur le maillot de l'épreuve en 2026 (possibilité reportée, choix de l'organisation de faire un sac en 2026).
Les éléments clefs :

- ✓ L'Ardéchoise, du 11 au 14 juin 2026,
- ✓ Départ et arrivée St Félicien,
- ✓ **Soutien de l'agglomération hors soutien technique et logistique : 22 000 euros/édition (convention en cours)**

L'Ardèche Gravel :
L'« Ardèche Gravel » a été initié par le Conseil départemental en 2023, et après une année blanche en 2025, l'organisation de l'Ardéchoise reprend sa réalisation avec les soutiens des partenaires institutionnels locaux : Département, Agglomération, et commune.

L'évènement, à sa création, s'est voulu intimiste et original en établissant un lien fort avec des aménités du territoire (utilisation du train de l'Ardèche ou des canotiers). L'esprit de découverte des premières éditions doit être préservé et maintenu.
Jusqu'ici rassemblant une centaine de participants, les organisateurs visent, en 2026, un objectif ambitieux de 400 participants. La notoriété et l'expérience des organisateurs est gage à la fois la qualité de l'évènement et de son rayonnement. La manifestation permettra d'accompagner la diversification des pratiques sports nature du territoire en organisant un évènement vitrine dédié au Gravel et ce en avant saison.
Les éléments clefs :

- ✓ L'Ardèche Gravel, prévu les 11 et 12 avril 2026,
- ✓ Départ et arrivée Tournon sur Rhône – quai Farconnet
- ✓ **Soutien de l'agglomération via l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les évènements sports nature, une demande de soutien financier de 3000 euros.**

Les boucles féminines Drôme Ardèche : une nouvelle épreuve professionnelle à vocation pérenne à partir de 2026
Le TCFIA a connu sa dernière édition en 2025. En accord avec les organisateurs du TCFIA, une équipe d'organisation l'association BOUCLES DROME ARDECHE ORGANISATION, (déjà en charge des boucles Drôme Ardèche (compétition UCI – homme) et ayant assuré l'organisation des championnats d'Europe de cyclisme en septembre 2025), souhaite se positionner pour organiser un évènement cycliste féminin professionnelle en septembre de chaque année.
Les organisateurs de l'épreuve ont été rencontrés en juin 2025 puis le 9 décembre 2025 par Le Président, le Vice-Président au Tourisme et le délégué aux sports. Des contacts voulus en direction d'ARCHE agglo car la collectivité :

- ✓ Est soutien de l'Ardéchoise par le biais de convention, et également du TCFIA via une convention jusqu'en 2027,
- ✓ Est bi-départementale ce qui sert utilement un projet dans une même dimension.

A la suite des échanges de juin 2025, un courrier de soutien de principe de l'agglomération a été adressé à l'organisation pour porter le projet devant l'Union Cycliste Internationale.
D'autres territoires ont été approchés, en particulier l'agglomération de Valence. Une épreuve sur une périmètre resserré (avec des territoires limitrophes d'ARCHE Agglo) aurait du sens en termes de communication.

Le format de la nouvelle épreuve féminine serait revu afin d'être sur 3 étapes (VS 6 jours sur le TCFIA) sur les mêmes principes que l'organisation de la course homme des boucles Drôme Ardèche :

- ✓ une étape avec un point de départ et arrivée commun,
- ✓ un système de boucles permettant au public de profiter de plusieurs passages notamment sur des secteurs clefs de l'épreuve, qui pourront être mis en scène et valoriser dans la communication,
- ✓ une retransmission TV (la chaine l'Equipe TV se positionne dès 2026 et d'autres chaines étrangères pourront reprendre tout ou partie de la retransmission).

La Fédération Française de Cyclisme a apporté son accord à cette organisation et à ce format. L'ambition des organisateurs est, après avoir démontré leur capacité à mettre en œuvre, d'être reconnus par l'UCI comme épreuve « World Tour ». L'organisation de l'Ardéchoise est partie prenante dans l'organisation de l'épreuve, cela venant permettre la mutualisation des moyens et conforter l'économie de l'association Ardéchoise.

Les éléments clefs :

- ✓ Boucles Féminines Drôme Ardèche septembre 2026,
- ✓ Départ et arrivée : commune et site à déterminer, mais une préférence pour le cœur du territoire avec un circuit pérenne,
- ✓ **Coût : sollicitation auprès de l'agglomération pour une étape incluant la retransmission TV est de 60 000 €**

L'épreuve du 84ème Paris Nice fait étape à Colombier le Vieux le 12 mars 2026 :
La course au soleil, Paris-Nice est né en 1933, Albert Lejeune cherche un lien entre ses deux journaux, Le Petit Journal basé à Paris et Le Petit Niçois basé à Nice. L'intérêt pour le cyclisme est déjà immense, ce sera la naissance de cette épreuve sur plusieurs jours qui vient compléter les deux grandes seules épreuves à étapes que sont le Tour de France et le Tour d'Italie. Epreuve de début de saison, elle permet aux grandes équipes cyclistes world tour de prendre leurs marques sur une course à étape. Elle est organisée par ASO.
Le final de l'étape, de Colombier le Vieux, traversera 7 communes de l'agglomération en passant par la Vallée du Rhône avant de remonter par les Gorges du Doux ; un final au caractère sportif qui sera entièrement retransmis par France TV.

Les éléments clefs :

- ✓ Epreuve masculine à étape de 8 étapes – niveaux World tour,
- ✓ Couverture médiatique nationale et internationale avec diffusion de 2h sur France TV (audience moyenne 2025 : 1 millions de téléspectateurs), Eurosport, la RTBF, …
- ✓ **Coût : accueil arrivée d'une étape est de 36 000 euros, à ce jour pas de sollicitation en direction de l'agglomération. Si cela devait être le cas proposition de contribuer à hauteur de la commune soit 3 000 €.**

Tournon sur Rhône accueille Le Tour de France Cycliste Féminin le 6 août 2026 :
Le Tour de France Féminin est né en 1955, puis disparaît avant de se remettre en selle en 1984 et connaît différents errements avant le retour en grâce en 2022 soutenu par la politique de l'UCI de porter le cyclisme féminin au même niveau que le masculin. L'édition 2025 du tour féminin et la victoire française de Pauline Ferrand Prévot viennent consolider l'épreuve ; l'intérêt pour la course est croissant tant au niveau du public que des territoires. L'accueil de l'arrivée du Tour de France Féminin à Tournon sur Rhône le 6 août 2026 contribue et vient assoir à la stratégie de valorisation du territoire. En effet, on note une véritable convergence mais aussi source de différenciation sur les épreuves de cyclisme féminin professionnelle après le « TCFIA », le « Tour de France Cycliste Féminin » et la création de la nouvelle épreuve des « Boucles Féminines Drôme Ardèche ». Le Tour de France Cycliste Féminin est organisé par ASO.

Les éléments clefs :

- ✓ Epreuve féminine à étape de 8 étapes – niveau World tour,
- ✓ Couverture médiatique nationale et internationale avec diffusion 2h30 (minimum) par étape sur France TV (pic audience 2025 de 7,7 millions de téléspectateurs), Eurosport, Belgique ; Italie, Espagne, Danemark, Pays Bas… soit 12 chaines en Europe, 5 en Amérique du Nord, 5 en Océanie/Asie…
- ✓ **Coût : accueil arrivée une étape est de 90 000 euros, la sollicitation en direction de l'agglomération est de 22 500 euros, montant identique pour la commune.**

Synthèse financière :

Epreuves	Année 2025	Année 2026	Estimations 2027
Ardéchoise – grand public	22 000 euros	22 000 euros	22 000 euros
Ardèche Gravel – grand public		2 500 euros	2 500 euros
TCFIA - pro	10 000 euros	/	/
Etape « Boucles féminines Drôme Ardèche » - pro		60 000 euros	60 000 euros
Arrivée « Paris Nice » - pro		3 000 euros	
Arrivée « Tour de France Cycliste Féminin » - pro		22 500 euros	
Total	**32 000 euros**	**110 000 euros**	**84 500 euros**

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Développement économique – Rapporteur Jean-Louis WIART

Territoires d'Industrie – Etude de création d'une foncière territoriale : cofinancement et convention

Historique

Une première étude pour la création d'une foncière de développement économique (potentiellement SEM) a été réalisée de septembre 2022 à janvier 2023 par la CAPCA, la CC du Bassin d'Aubenas (CCBA) et CC Val'Eyrieux.
Début 2024, le diagnostic Rebond industriel a revalidé l'utilité d'un outil de gestion du foncier de type SEM (Société d'Economie Mixte).

Fin 2024, la CAPCA, la CCBA et CC Val'Eyrieux ont sollicité la Banque des Territoires pour lancer une étude pré-opérationnelle sur la constitution d'une SEM sur leurs territoires permettant d'établir un plan d'affaire, un prévisionnel et un montage juridique. Suite au comité de pilotage Territoires d'Industrie, et avec le soutien de la BDT qui encourage à l'élargissement du périmètre, il a finalement été proposé de laisser un nouveau temps aux autres EPCI pour se positionner sur la participation à l'étude.

Pour mémoire en juin 2025, le bureau d'ARCHE Agglo avait donné son accord de principe pour participer à l'étude pré-opérationnelle conduite par le Territoire d'Industrie Nord Ardèche Drôme

En décembre 2025, afin de mutualiser les moyens, d'objectiver les besoins et de définir un modèle opérationnel partagé, neuf EPCI (les membres du TI ADN et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas), le Département de l'Ardèche et la Banque des Territoires ont proposé de conduire conjointement une étude relative à la création d'une foncière territoriale, outil stratégique au service de l'attractivité, de la résilience économique et des objectifs de sobriété foncière.

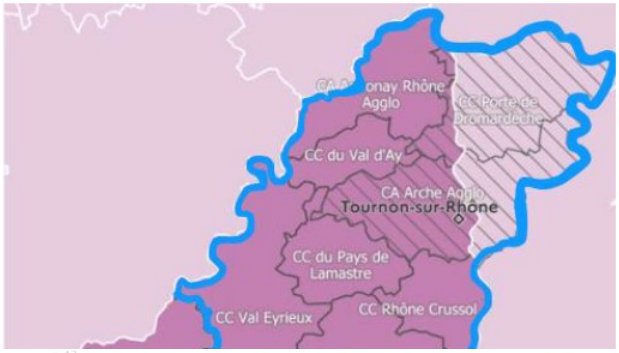
Aujourd'hui, une convention de partenariat est proposée aux partenaires de l'étude et un projet de cahier des charges est en cours de rédaction.
L'étude devra permettre :

- ✓ D'identifier et définir les **domaines d'intervention** pertinents pour la future foncière (économie, habitat, social, tourisme, revitalisation commerciale, etc.).
- ✓ De déterminer **la nature juridique** la plus adaptée (SEM, SPL, EPF local, GIP, association, régie, etc.), en tenant compte des objectifs opérationnels, de la **gouvernance** souhaitée et des cadres légaux mobilisables.
- ✓ Définir un **périmètre géographique** d'intervention (spécifique, départementale, bi départementale…)
- ✓ De proposer un **business model** robuste, incluant notamment :

    - les sources de financement mobilisables ;
    - les modalités de portage et de revente/cession ;
    - les flux financiers prévisionnels ;

- une analyse de soutenabilité économique.

✓ D'identifier des **gisements fonciers et immobiliers** susceptibles d'alimenter un premier portefeuille d'interventions pour la foncière.
✓ De dimensionner les **moyens humains** nécessaires au fonctionnement de la structure, au regard du portefeuille prévisionnel de projets qui lui serait confié.





Portage administratif et financier
La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo a été désignée comme collectivité porteuse du portage administratif et financier de cette étude.

Financement
Le Département de l'Ardèche s'engage à contribuer au financement à hauteur de 5 000 €.
La Banque des Territoires s'engage à contribuer au financement à hauteur de 9 000 € (participation équivalente à celle de l'EPCI le plus peuplé à savoir ARCHE Agglo).

Les neuf EPCI ont convenu une répartition du coût restant à leur charge au prorata de la population (INSEE 2022) :

Répartition des coûts par EPCI			
	Population Chiffres Insee 2022	%	**Estimation sur la base d'un tarif de 60 000 € TTC**
Communauté d'agglomération ARCHE Agglo - AA	**59 079**	**20%**	**8 998 €**
Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay - ARA	50 326	17%	7 665 €
Communauté de communes Porte de DrômArdèche - CCPDA	47 996	16%	7 310 €
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche - CAPCA	44 163	15%	6 726 €

Communauté de communes du Bassin d'Aubenas - CCBA	40 748	13%	6 206 €
Communauté de communes Rhône Crussol - CCRC	34 874	12%	5 311 €
Communauté de communes Val'Eyrieux - CCVE	12 291	4%	1 872 €
Communauté de communes Pays de Lamastre - CCPL	6 678	2%	1 017 €
Communauté de communes Val d'Ay - CCVDA	5 879	2%	895 €
Total	**302 034**	**100%**	**46 000 €**

Proposition au bureau : valider le principe de financement du reste à charge à hauteur de 20 % et la signature de la convention inter-EPCI.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Zones d'Activités Economiques – Commercialisation – Cheminas

Porteur de projet : Jérôme Poinard.
Projet : M. Poinard exploite depuis octobre 2012 une entreprise de négoce de bois de chauffage à son domicile de Saint Jeure d'Ay (en parallèle de son activité salariée). Son activité générant des nuisances pour son voisinage (lotissement), M. Poinard souhaite disposer d'un local professionnel sur une zone d'activités. Par ailleurs, le fils de M. Poinard, compagnon du devoir en menuiserie, pourrait le rejoindre pour s'installer avec lui dans un avenir proche.
Création : octobre 2012
Statut : EI micro
Activités : négoce de bois de chauffage
Projet : 1 bâtiment de 750 m² environ pour son activité de bois de chauffage et la future activité de menuiserie de son fils.
Effectifs : 1
Embauches prévues : RAS
Financement : fonds propres internes

Proposition : vente du lot 3A pour une superficie d'environ 4 273 m² à 10,50 € HT / m²
Bon pour accord en date du 18 décembre 2025

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Agriculture – Rapporteur Pascal BALAY

Subvention aux associations CIVAM 07 et CIVAM 26 pour l'évènement « de ferme en ferme »

(CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
Les CIVAM de la Drôme et de l'Ardèche sollicitent ARCHE Agglo pour soutenir financièrement l'évènement « De Ferme en Ferme ».
La première demande de subvention de cet évènement date de 2024, devant la forte participation des fermes du territoire et suite à la baisse de financement par les autres financeurs.
ARCHE Agglo a soutenu financièrement ces évènements au prorata du nombre de ferme qui ouvrait ses portes sur le territoire :

- ✓ En 2024, un montant total de 2 700 € a été attribué, soit 300 € par ferme, soit 1500 € pour le CIVAM Ardèche pour 5 fermes participantes et 1200 € pour le CIVAM Drôme pour 4 fermes participantes
- ✓ En 2025, la thématique nationale était « la ressource en eau ». A cette occasion, deux agents d'ARCHE Agglo ont présenté la maquette hydraulique le samedi 26 avril à Bren, à la Miellerie des Collines. Afin de valoriser le travail des agents ce jour-là, la subvention attribuée au prorata du nombre de fermes ouvertes était de 200 € par ferme. En 2025, un montant total de 1 800 € a été attribué ; soit 1000 € pour le CIVAM Ardèche pour 5 fermes participantes et 800 € pour le CIVAM Drôme pour 4 fermes participantes.

Pour 2026, il s'agit de la 27ème édition de l'Ardèche De Ferme en Ferme et la 34ème édition de la Drôme De Ferme en Ferme. La thématique nationale est « l'alimentation ». Cela croise les enjeux du Projet Alimentaire inter-Territorial. Une présentation de cette politique pourrait être envisagée à cette occasion.
En cas d'aide financière accordée, le logo d'ARCHE Agglo figurera sur les documents de communication. La communication autour de cet évènement est très importante et chaque ferme reçoit environ 2 000 personnes sur le week end, c'est un temps de sensibilisation important.

Il est proposé au Bureau d'arbitrer sur le même modèle qu'en 2025 :
Il sera prévu de programmer la participation d'un agent d'ARCHE Agglo avec un stand sur la thématique de l'alimentation et du Projet Alimentaire inter-Territorial (à priori plutôt à la Ferme Bobon à Vion). Afin de valoriser le temps de travail de cet agent, la subvention apportée sera de 200 € par ferme. Cela représente donc :

- ✓ **800 € pour le CIVAM Ardèche (4 fermes participantes * 200 €)**
- ✓ **800 € pour le CIVAM Drôme (4 fermes participantes * 200 €)**

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

Subvention à l'association Solidarité Paysans

L'association « Solidarité Paysans » sollicite ARCHE Agglo pour une demande de subvention. Cette association accompagne, avec l'aide de bénévoles (généralement des agriculteurs retraités), les agriculteurs en difficulté dont les origines peuvent être diverses : conjoncture économique, structure d'exploitation, problème juridique, gestion administrative…
ARCHE Agglo accompagne financièrement cette association depuis 2019 pour un montant de 3 000 €.
En 2024, l'aide financière était de 3000 € + 1000 € d'aide à titre exceptionnelle, devant le nombre d'accompagnement réalisés et suite au recrutement d'un salarié complémentaire pour l'association.
En 2025, l'aide financière est revenue à son montant « initial » de 3 000 €.
Le montant financier de la subvention de 2026 proposé en arbitrage au bureau ce jour est de 3 000 €.

Description des accompagnements :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'accompagnements	8	9	13	15	15	14

Concernant les 14 accompagnements de 2025 :

- ✓ 9 poursuites de suivis à partir du 1er janvier 2025
- ✓ + 5 nouvelles demandes d'accompagnement reçues au cours de l'année 2025 :

  - 2 en maraichage
  - 1 en caprins-ovins lait
  - 1 en bovin viande
  - 1 en PPAM

Sur les communes de Tournon sur Rhône, Chantemerle les Blés, Plats, Montchenu, Arlebosc
Le bilan qualitatif complet sera envoyé fin janvier/début février à ARCHE Agglo.

Il est proposé au Bureau d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Paysans Drôme-Ardèche, pour l'année 2026.

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération

La séance est levée à 16h45